Contrôle technique des véhicules à moteur et de leurs remorques (consol. et modif. directive 77 /143/CEE)

1995/0226(SYN) - 22/11/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement la proposition de la Commission visant à codifier, dans un but de clarification, les diverses directives concernant les contrôles techniques des véhicules à moteur et de leurs remorques. Il souscrit en outre aux autres modifications apportées, et tout particulièrement à la proposition de contrôler les limitateurs de vitesse de tous les véhicules équipés d'un tachygraphe. Cette dernière disposition devrait augmenter considérablement la sécurité sur les routes de l'UE.